

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

L' église de St-MARTIAL de VIVEYROL (Dordogne)

appartenant à la Commune de St-Martial-de-Viveyrol,
est

inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune &

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 - JUIN 1926

Rapport à la Commission

par M. Lucien Mayne, Inspecteur Général
sur le classement de l'église S^t Martial
de Viveyrol (Dordogne)

Séance du 1915



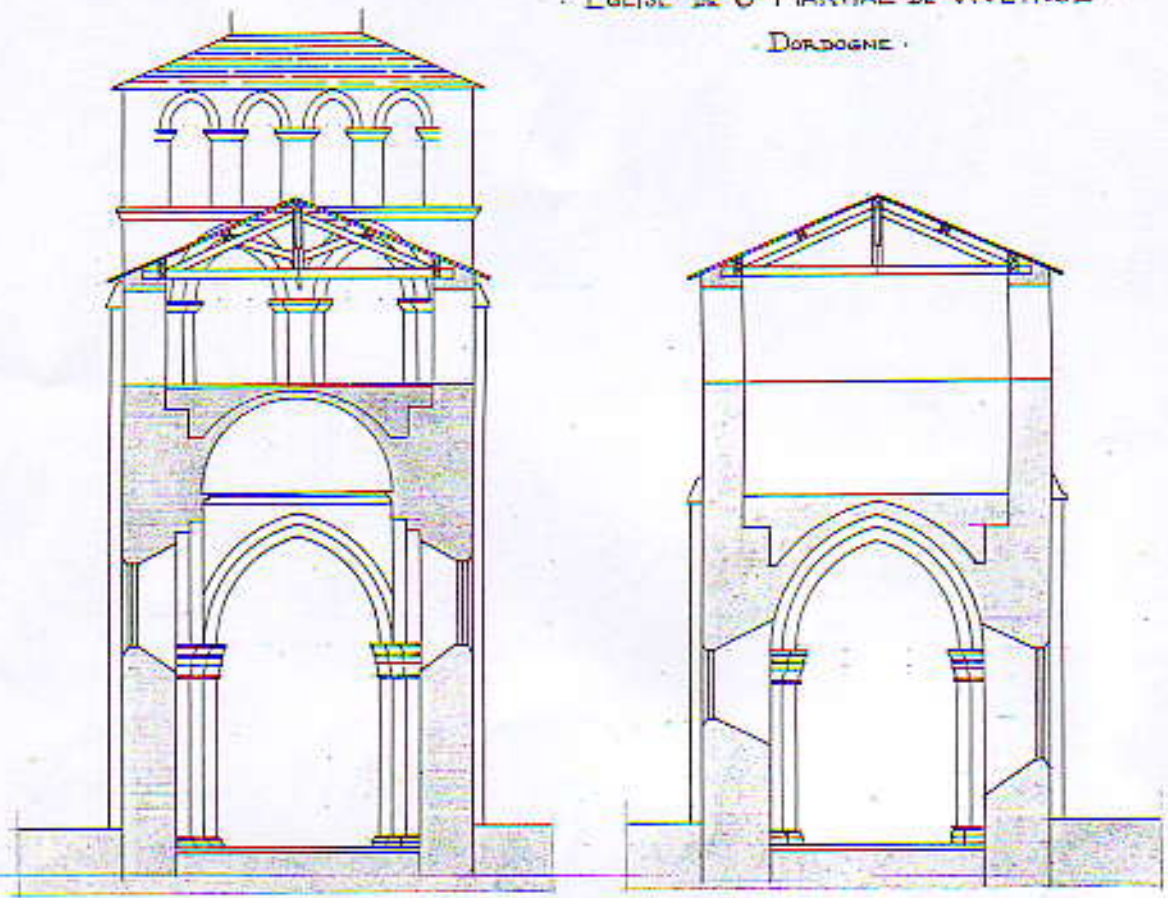
L'église Saint Martial de Viveyrol appartient à un type d'architecture particulier à la Dordogne. Elle comprend qu'une salle rectangulaire divisée en quatre travées qui s'accusent extérieurement par de pais contreforts. Les fenêtres ne sont que des meurtrières dont les ébrasements donnent à l'intérieur une lumière suffisante. La première travée est voûtée en arc de cloître, les deux suivantes en coupes sur pendentifs et le chœur est couvert par un berceau. Les chapiteaux accusent la naissance des voûtes.

L'église était disposée pour la défense. Au dessus de la nef s'étend une vaste salle dont les murs étaient criblés de trous pour l'installation de hourds en bois. Au dessus du chœur est une salle plus élevée pouvant servir de refuge. C'est à l'époque de transition du XII^e au XIII^e siècle que l'œuvre pourrait être attribuée. Le bon état de conservation de l'édifice est un argument en faveur du classement que sollicite le Conseil Municipal par délibération du 9 Juin 1912. Je suis d'avis d'accueillir favorablement cette demande.

Paris le 19 Mars 1915.

Lucien Mayne

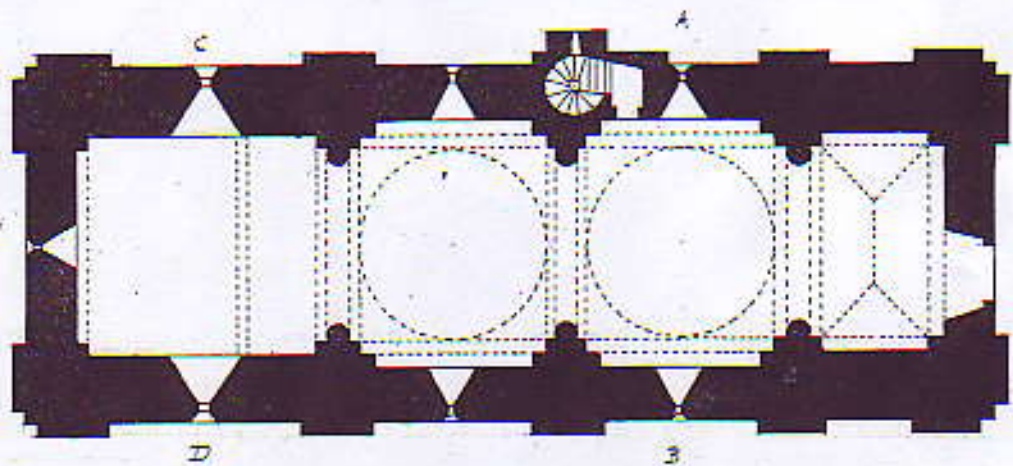
EGLISE DE S^T MARTIAL DE VIVEYROL
DORDOGNE



sur AB

COUPES

sur CD



PLAN

ECHELLE DE 0,005 RM.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS

SOUS-SECRETARIAT
DES BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Département

de la Dordogne.

M. Vaudou
Froger
Magne

Paris, le 8 Mars 1915



Eglise de St. Martial de Vivernol.

L'église St. Martial de Vivernol appartient à un type qui compte en Périgord plusieurs exemplaires.

Le plan est des plus simples. De forme rectangulaire et de dimensions restreintes, environ 26^m sur 10 à l'extérieur des murs. Il est divisé en quatre travées inégales accusées à l'extérieur par de larges contreforts, les murs très épais ont parfaitement résisté à la poussée des voûtes de portée d'ailleurs assez restreinte, les fenêtres sont de hautes et étroites meurtrières donnant cependant une lumière suffisante grâce au très large abaissement de leurs faces intérieures.

La première travée supportant le clocher est bâtarde et voûtée en arc de cloître ogival; les deux suivantes sont recouvertes de coupvoles sur pendentifs et la dernière, le chœur, est voûtée en berceau ogival. Cette tendance à donner une forme ogivale aux arcs et aux voûtes se manifeste de bonne heure dans la région périgourdine et les exemples en sont

nombreux des le XII^e siècle.

Particulièrement les travées sont séparées par des piliers à redents doublés d'une colonne demi-cylindrique; la colonne et les redents sont couronnés de chapiteaux très simples, sans aucune décoration.

En dehors de ses heureuses proportions et de son excellente construction, l'église S^t Martial de Videyrol se distingue encore par le bon état de conservation de ses murailles hautes aménagées pour la défense.

Au dessus de la nef s'étend une vaste salle ouverte sur le dehors par de larges créneaux descendant jusqu'au sol; des trous sautoirs dans les murs permettant d'établir des tours en bois auxquels ces créneaux donnaient accès; au dessus du chœur le sol s'abaisse d'environ trois mètres formant ainsi une salle plus élevée pouvant servir de refuge. La cloche qui semble d'une époque postérieure, probablement du XIV^e siècle, est de forme rectangulaire simple et robuste et s'harmonise parfaitement avec le reste du monument.

L'église S^t Martial de Videyrol, qui constitue un type parfaitement intact et bien conservé, d'une série d'édifices destinés à la fois à la défense et à l'exercice du culte mérite à tous égards de prendre place parmi les Monuments Historiques.

Hapine

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MONUMENT

Église polifacée à murs très robustes.
Clocher-porche bas long.

2 travées couvertes de voûtes sur poutres
chaque voûte en berceau brisé.

Au dessus de la nef une vaste salle
de part au dessus du chœur à son niveau
de 9 m. environ pour servir de refuge.

Tout autour des murs pour placer des hommes
les travées sont arçées à l'extérieur par
de gros contreforts.

Décoration très simple.